

Tout stagiaire bénéficie d'un sacre s.a.v chez EBTP LES 3 PLUS +++ d'EBTP

A)- veille technique et juridique

Afin d'informer toute personne ayant ou ayant eu ne serait-ce qu'une fois le statut de stagiaire au sein d'EBTP et de le décharger de démarches ou tâches trop souvent perçues comme " imbitables"

EBTP pratique une "**veille technique et juridique**" (*législative - réglementaire, normative..*).

Cette démarche est plus qu'appréciée par chacun de nos clients d'autant qu'elle:

- leur est dédiée en exclusivité
- leur est fournie gratuitement
- leur permet d'anticiper certaines de leurs actions, procédures...
- leur permet de ne pas découvrir a posteriori que leur pratique métier est en toute ou partie erronée
- leur permet de ne pas en subir les conséquences comme être sanctionné par leur Organisme de Certification, être mis en cause en phase amiable ou judiciaire par leur donneur d'ordre...

B)- Un support technique et juridique métier:

Si le certifié dans le cadre de sa pratique métier, (*uniquement dans un domaine ou il aurait été formé par EBTP*), peut poser toute question écrite (*renforcée si possible par des photos*) aux boites emails suivantes:

- "formateur@ebtp.fr", "philippe.guisquet@gmail.com" ou "analyse@ebtp.fr"

Email adressé à **son formateur** ou à tout sachant au sein d'EBTP.
Une réponse des plus pertinente lui sera donnée et ce dans de brefs délais.

Dans des cas d'absolue urgence ou de force majeure il pourra exceptionnellement poser sa ou ses questions lors d'un simple appel téléphonique non surtaxé.

S'il n'est pas possible de lui répondre à "brûle pourpoint", le sachant (*la personne compétente au sein d'EBTP*) le rappelle dans tous les cas dès qu'il est disponible.

C)- Des analyses visuelles (binoculaire...) dans le domaine du TERMITE avec réponse orale:

Suite à réception de tout échantillon bois, dérivées de bois... et/ou de photos de grandes qualités dûment argumentées, il sera apporté au client stagiaire d'EBTP suite à analyse "**visuelle**" une réponse téléphonique « **orale** ».

En revanche s'il est demandé la délivrance d'un PV (*procès Verbal*) écrit, les frais d'analyse, de référencement et conservation (*6mois*) de chaque échantillon pour lequel il est émis un avis « **procès verbal écrit** » est facturé unitairement **80€ ht**.